

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 octobre 2023

Le 13 octobre deux mil vingt-trois à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Juigné-sur-Sarthe se sont réunis en séance publique sous la présidence de M. Daniel CHEVALIER, Maire, sur convocation en date du 3 octobre 2023.

Etaient présents : MM. Daniel CHEVALIER, Maire, Laurence BATAILLE 1^{ère} Adjointe, Bruno LOUATRON 2^{ème} Adjoint, Jean-Luc BERGER 3^{ème} Adjoint, Liliane ELY, Delphine FORET, Laurence GIRARD, Guy de DURFORT, Claire GUERINEAU, et Pascal ROCTON.

Etaient absents : Christel BALDET, Thomas CARREZ, Jérôme COUDREUSE, Mickaël MONSIMIER, Régine VAILLANT.

Madame Régine VAILLANT donne procuration à Madame Claire GUERINEAU.
Monsieur Thomas CARREZ donne procuration à Madame Delphine FORET.
Monsieur Mickaël MONSIMIER donne procuration Monsieur Guy de DURFORT.

Madame Delphine FORET est désignée secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la séance du 8 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents après les modifications suivantes :

- Madame BATAILLE souhaite compléter ses propos en page 5 : « Madame BATAILLE explique que cela sera possible si cela se révèle nécessaire. » ; Monsieur BERGER donne une information supplémentaire liée à son intervention au sujet de la commission voirie page 7 : « le ralentisseur route d'Asnières va être remis en place, cela nécessitera la reprise au préalable du support ».

Adhésion à la convention de partenariat 2023 pour un programme de prévention, de surveillance et de lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association POLLENIZ nous propose comme chaque année de reconduire le partenariat pour la lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants. Il souligne l'obligation de lutte et la responsabilité du Maire dans celle-ci et dans les conséquences de l'absence de mesures de traitement des organismes nuisibles et exprime une volonté de conserver les piègeurs.

Il précise que le technicien qui intervenait sur le secteur de la Mayenne et de la Sarthe est maintenant exclusivement affecté à la Sarthe.

Monsieur le Maire propose d'accepter le partenariat avec l'association POLLENIZ pour un programme de prévention, de surveillance et de lutte coordonnée contre les rongeurs aquatiques envahissants.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'accepter cette proposition et par conséquent de valider la convention de partenariat proposée pour la lutte RAE campagne 2023. Le montant de la participation pour 2023 s'élève à 293 €.

Indemnisation pour travaux supplémentaires

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame LANCELEUR, ATSEM assure depuis la rentrée scolaire une mission d'accompagnatrice à titre provisoire sur le pédibus retour allant du restaurant scolaire jusqu'à l'école publique. Cette mission a généré plusieurs heures supplémentaires depuis la rentrée de septembre 2023. Aussi, Madame LANCELEUR a effectué plusieurs heures supplémentaires pour le nettoyage des locaux de l'école publique avant la rentrée scolaire. Par ailleurs, le plafond des heures indemnisables ayant été atteint il est nécessaire de prendre une délibération afin de rémunérer les 21h00 d'heures supplémentaires dues. (Cf. délibération du 13 mai 2022 plafonnant la rémunération des heures supplémentaires à 40h / an ou faisant l'objet de récupération).

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal approuve cette proposition et décide d'attribuer cette indemnisation pour travaux supplémentaires à raison de 21 heures payables sur la rémunération du mois d'octobre 2023.

Solidarité à la population de Tsagarada.

Vu l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'urgence de la situation,

Les fortes pluies qui se sont abattues entre le 5 et le 7 septembre dernier en Grèce ont laissé place à de spectaculaires inondations touchant plusieurs régions.

Ne pouvant rester indifférents aux colossaux dégâts matériels subit, Monsieur le Maire propose d'apporter un soutien financier indispensable à Tsagarada commune jumelée avec Juigné-sur-Sarthe dévastée par ces précipitations.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'approuver le versement d'une subvention de 2324 € soit 2 euros par habitant à la commune de Tsagarada en Grèce.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2023 – article 6574.

Modification des statuts de la Communauté de communes du Pays sabolien.

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de communes a délibéré le 22 septembre 2023 pour modifier les statuts de la Communauté de communes du Pays sabolien en intégrant l'article suivant :

13.1 « Il est d'intérêt communautaire que la Communauté de communes du Pays sabolien soutienne les actions des associations qui œuvrent au rapprochement des peuples au travers de jumelages ».

Il rappelle que la modification des statuts de la Communauté de communes doit être présentée devant chaque conseil municipal qui a trois mois pour délibérer sur cette modification.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la modification des statuts ci-joint.

Résultat du vote :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Convention de mise à disposition de technicien territorial de la commune de Solesmes

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Considérant :

L'absence ponctuelle de moyens techniques pour l'entretien des espaces verts et de la voirie de la commune de Juigné-sur-Sarthe ne permet pas la prise en charge des tâches techniques à effectuer

- la possibilité de recourir ponctuellement à des agents de la commune de Solesmes,

Le Maire propose à son assemblée de l'autoriser à signer avec la commune de Solesmes, une convention de mise à disposition de technicien territorial de la commune de Solesmes auprès de la commune de Juigné/Sarthe. Cette convention précisant, conformément à l'article 4 du décret susvisé : « les conditions de mise à disposition, des fonctionnaires intéressés et notamment, la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui leur sont confiées, leurs conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de leurs activités ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve la création de cette convention et autorise M le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel avec la commune de Solesmes.

Changement de fenêtres et d'une porte à la salle des fêtes

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BATAILLE, 1^{ère} Adjointe déléguée aux travaux de bâtiments, qui explique que la commune s'est engagée depuis plusieurs années dans le changement de l'ensemble des menuiseries de la salle des fêtes. Il propose ainsi le remplacement des 8 fenêtres des salles du haut et bas donnant sur la rue Haute et la rue de la Mairie ainsi que d'une porte au rez-de-chaussée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la réalisation de ces travaux de remplacement de 8 fenêtres et d'une porte en aluminium et approuve le devis de M. Jean-Yves PANIER, pour un montant de 16 451, 22 € TTC.

Coordinateur sécurité travaux à la salle des fêtes

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BATAILLE, 1^{ère} Adjointe déléguée aux travaux de bâtiments, qui explique que plusieurs artisans doivent intervenir pour les travaux de la salle des fêtes.

De ce fait, il est nécessaire d'avoir recours à un coordinateur de travaux. Celui-ci assurera la communication et la bonne coordination des actions menées par les différents prestataires qui interviennent sur le chantier de rénovation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la mission de coordination sécurité de l'entreprise SPS Pierre pour un montant de 1560 € TTC.

Loyer Maison d'Assistants Maternelles

Pour apporter un soutien à la Maison d'Assistante Maternelle de Juigné-sur-Sarthe et ainsi permettre le maintien de l'activité de cette association.

Monsieur le Maire propose d'exiger le tiers des loyers dans le cas où le nombre d'assistante maternelle serait inférieur à deux.

Cette mesure pourra être appliquée pour une durée maximum de trois mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette proposition. Il est précisé que la différence des loyers soit les deux tiers seront annulés et non reportés.

Questions diverses :

- ↳ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de déclarations d'intention d'aliéner des biens pour lesquels le droit de préemption de la Commune n'a pas été exercé. Il s'agit des biens immobiliers suivant :
 - Bien situé « 45 rue des Vignes », cadastré section AB n°370 et et B n°774 appartenant à la société SCI des Vignes et du Moulin.
 - Bien situé « 15 route d'Asnières » cadastré section A n°647 appartenant à M. HUON Jérôme et Mme MORO Sandrine.
 - Bien situé « 12 rue des Mineurs » cadastré section C n°240, C n°927 et C n° C 968 appartenant à M. HOUELLELLIER Didier et Mme PIFFARD Christine.

↳ **Bruno LOUATRON : Restaurant scolaire**

Le fonctionnement du restaurant scolaire est efficient. A noter quelques ratés sur les plats de la cuisine centrale en ce début d'année scolaire. La rotation entre les 2 services est minutée. Le lavage des mains des petits de l'école publique est fait avec l'ATSEM à l'arrivée au restaurant scolaire.

Les agents des services périscolaires rencontreront Madame BRICARD éducatrice professionnelle le 18 octobre prochain. Les repas intergénérationnels ont commencé. Deux membres de l'association Génération Mouvements ont pu déjeuner avec les enfants à deux reprises en septembre, d'autres repas sont programmés en octobre. Nous avons pu avoir des retours des participantes. A noter que le bruit ne paraît pas plus important qu'ailleurs. Les échanges avec les enfants étaient intéressants.

Madame FORET explique avoir reçu quelques remarques des parents de l'école privée qui ont assisté à un repas au restaurant scolaire. Les agents seraient trop figés derrière le chariot. Les enfants se déplaceraient trop. Il y a trop de bruit et cela génère trop de stress pour les enfants.

Monsieur LOUATRON souligne que la dynamique de l'équipe va en ce début d'année dans le bon sens. Il y a une volonté de proposer un service de qualité. Des initiatives sont prises de la part des agents : décoration et animation pour Halloween, Noël.

A l'occasion de la commission menus 2 élèves de l'école du Sacré-Cœur étaient présents. La diététicienne a reçu les remarques des enfants. Quelques demandes ont été accordées avec modération. Il subsiste encore une marge de progression qui est en bonne voie pour être atteinte.

↳ **Daniel CHEVALIER : Rapports 2022 Pays Vallée de la Sarthe**

Monsieur le Maire explique avoir reçu et adressé les rapports 2022 du Pays Vallée de la Sarthe à l'ensemble des conseillers municipaux. Il s'interroge sur l'avenir du Pays Vallée de la Sarthe et précise que leur cabinet assiste et donne un certain nombre de prescriptions pour trois Communauté de communes différentes. Chacune de ces EPCI ont des besoins différents. Les directeurs et directrices du Pays Vallée de la Sarthe ne travaillent ensemble que partiellement. Monsieur CHEVALIER s'interroge sur un travail commun à envisager avec la Communauté de communes de la Flèche plus proche géographiquement.

Il rappelle l'origine de la création du Pays Vallée de la Sarthe qui avait la vocation de mettre en place des actions touristiques. Il y a eu depuis une diversification des missions : la transition énergétique ; les aides européennes ...

Monsieur de DURFORT constate que la multiplication des entités ne favorise pas une bonne compréhension du rôle de chacune.

Monsieur CHEVALIER explique que le Président du département s'interroge aussi sur le partage des projets et des missions.

↳ **Bruno LOUATRON : commission communication**

Monsieur LOUATRON souhaite relancer la commission communication pour amorcer un travail sur l'élaboration d'un nouveau numéro du journal communal. Celui-ci pourrait paraître après le vote du budget 2024. Il explique aussi vouloir reprendre avec les membres de la commission le travail commencé sur la création d'un nouveau site internet. Il espère qu'il pourra être opérationnel en mai 2024.

↳ **Daniel CHEVALIER : Etat de catastrophe naturelle**

Monsieur CHEVALIER explique avoir adressé un courrier de recours gracieux suite à la non reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle de la commune de Juigné-sur-Sarthe.

Laurence GIRARD intervient et précise que 143 communes en Sarthe ont sollicité une reconnaissance d'état de catastrophe naturelle et seulement 13 l'ont obtenu. Elle invite ceux qui le souhaite à se réunir le 23 octobre prochain avec l'association des sinistrés de la Sarthe pour rédiger un recours collectif.

↳ **Bruno LOUATRON : opération Argent de Poche**

Monsieur LOUATRON explique que l'opération se déroulera pendant la 2^{ème} semaine des vacances de la Toussaint. Cinq jeunes participeront à l'entretien du ruisseau de la Bouchardière comme les années précédentes.

Un projet intergénérationnel pour l'opération Argent de Poche de cet été est en réflexion.

↳ **Bruno LOUATRON : cimetière**

Les monuments dangereux ont été enlevés. Les travaux au cimetière vont se poursuivre.

↳ **Bruno LOUATRON : Plan Communal de Sauvegarde**

Monsieur LOUATRON explique que la réglementation nous oblige à avoir un plan communal de sauvegarde. Il s'agit d'effectuer un inventaire des risques encourus sur l'ensemble de la commune (inondations, risque sismique ...) Il ajoute avoir été contacté par une société qui propose de nous accompagner dans la création de ce document avec une remise proposée si nous nous engageons avant la fin de l'année. Il ajoute que dans cette offre un système d'alerte de masse pourrait signaler à la population l'arrivée d'un risque imminent ou d'un danger climatique par exemple.

Les élus après discussion souhaitent prendre le temps de la réflexion afin de comparer cette

proposition avec d'autres offres sur ce sujet.

↪ **Liliane ELY : sécheresse et mesures de restriction de l'eau**

Madame ELY souhaiterait comprendre les arrêtés établis par la Préfecture plaçant certains bassins hydrographiques du département de la Sarthe sous le régime de limitation ou suspension temporaire des usages de l'eau. Elle souhaiterait savoir si la commune de Juigné-sur-Sarthe est concernée.

Madame BATAILLE lui explique qu'il existe un site internet simple créé par le gouvernement qui s'appelle « VigiEau ». Celui-ci donne des informations précises sur les mesures de restrictions d'eau par communes.

↪ **Jean-Luc BERGER : commission voirie**

Monsieur BERGER rappelle que la commission voirie aura lieu le 14 octobre à 09h00.

↪ **Claire GUERINEAU : Génération Mouvements décoration de Noël**

Madame GUERINEAU informe les élus que le Président de l'association Génération Mouvements va adresser un courrier à l'attention de Monsieur le Maire et du conseil municipal afin de solliciter une subvention de 100 euros pour aider l'association à acheter du matériel pour la confection de décoration de Noël pour la commune.

Plus n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h15.

La prochaine réunion est fixée le vendredi 17 novembre 2023 à 20h30.

Daniel CHEVALIER

Delphine FORET.